

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Mai

Déclarations de M. Crispi

Si les contribuables italiens ont pu un instant concevoir l'espérance que leur gouvernement se déciderait enfin à alléger les lourdes charges qui pèsent sur eux, ils doivent à cette heure avoir acquis la conviction qu'ils s'étaient trompés. Les choses se passent dans la Péninsule à peu près comme ailleurs, c'est-à-dire que les dépenses budgétaires vont en augmentant d'année en année, malgré la promesse mainte et mainte fois répétée de les diminuer.

Chaque fois qu'un nouveau ministère arrive au pouvoir, il a soin de déclarer qu'il s'efforcera, par une bonne gestion des affaires, de restreindre les charges publiques, promesse fallacieuse que les actes ne tardent pas à démentir.

M. Crispi — il faut lui rendre cette justice — n'a pas même essayé de dorer la pilule à ses concitoyens. Il s'était prononcé naguère avec une brutale franchise, au sein de la commission des finances, contre toute diminution des impôts. Il vient de tenir un langage à peu près identique devant la Chambre, qui discute en ce moment le budget des dépenses.

M. Crispi ne veut pas désarmer. Et par une de ces contradictions qui lui sont familières, il affirme, pour la centième fois peut-être, que la triple alliance veut la paix, qu'elle est la meilleure garantie de la paix; ce qui n'empêche pas les nations qui la composent de continuer leurs armements. Les Italiens doivent savoir mieux que personne ce que leur coûte cette paix armée.

Le premier ministre du roi Humbert est demeuré, cela va de soi, un chaud partisan de la Triple-Alliance :

Voici comment il s'est exprimé à ce sujet :

On a cherché vainement, a-t-il dit, à me mettre en contradiction. L'alliance conclue en 1882,

puis renouvelée, est défensive et non offensive. Contre qui, d'ailleurs, l'Italie voudrait-elle faire la guerre? Serait-ce contre la France? Ce serait folie, comme je l'ai dit le 3 février 1879.

Je disais alors qu'un conflit avec la France aurait été la guerre civile, non une guerre de nation à nation. C'est ce que je confirme aujourd'hui.

Ferions-nous la guerre à la Russie? Nous n'avons pas d'intérêts contraires; et en 1854 nous combattîmes la Russie parce qu'alors elle assaillait l'Europe. L'alliance est donc pacifique; mais si l'alliance se dissolvait et ne se renouvelait pas, nous ne pourrions certainement pas désarmer.

Le lendemain de la dissolution de l'alliance, nous serions menacés vers l'Orient et nous n'aurions probablement pas l'amitié de la République française; le lendemain d'un conflit européen, l'Italie désarmée devrait, comme autrefois, payer les dépenses du vainqueur.

On voit, par ce langage, que M. Crispi est demeuré le serviteur dévoué de la Triplice et le partisan zélé du système de la paix armée inauguré par l'Allemagne. On sait d'ailleurs depuis longtemps que l'ancien ami de Mazzini ne saurait rien refuser à Guillaume II; aussi ne manque-t-il jamais l'occasion de prouver par ses paroles et par ses actes que le souverain allemand possède en lui un homme à tout faire. C'est pour lui obéir qu'il continuera à épuiser les finances italiennes, pour perfectionner l'armement et faire construire des cuirassés. Il n'ignore pas que les contribuables sont à bout de ressources, mais il n'en persistera pas moins dans sa politique désastreuse. Son entêtement n'a d'égal que sa plate soumission à la volonté des Allemands.

Quand le premier ministre du roi Humbert dit que si le lendemain de la rupture de la triple alliance l'Italie était menacée vers l'Orient — et il semble énoncer cette prévision comme une certitude — elle ne pourrait probablement pas compter sur l'amitié de la République française, il doit savoir qu'il a fait plus que personne pour détruire les liens d'amitié qui unissaient les deux nations. Il est donc mal venu à nous faire un reproche que nous ne méritons en aucune façon.

Il nous semble que le refroidissement qui

existe entre les deux peuples n'est pas notre fait.

Ce n'est pas nous qui avons poussé l'Italie à faire alliance avec nos ennemis.

La vérité est que la France a fait tout ce qu'elle a pu pour empêcher que son ancienne alliée ne commît une faute que M. Crispi considère bien à tort comme acte d'habileté politique. Le peuple italien, qui voit les choses sous un tout autre jour que ses ministres, estime non sans raison que cette politique a été funeste à ses intérêts. Les résultats sont là pour prouver qu'il n'a pas tort.

Libre à M. Crispi de penser autrement; mais entre son opinion et celle de la nation tout entière, il ne saurait y avoir d'hésitation dans l'esprit de personne.

J. QUERCITAIN.

Discours de M. Casimir-Périer

Sur l'égalité de tous devant la loi et la lutte contre le parti socialiste, prononcé à la séance du 8 mai 1894

Je ne m'attarderai pas à discuter une question de droit parlementaire ni une question juridique.

On a dit quel était le caractère général de l'immunité parlementaire. La demande en autorisation de poursuites est considérée, dans tous les régimes libres, comme un moyen de mettre les membres du Parlement à l'abri des caprices ou des contraintes du pouvoir exécutif.

Lorsqu'une demande de cette nature est introduite, la Chambre a le droit de se demander à quel sentiment le gouvernement a obéi, et par suite d'examiner les faits eux-mêmes.

Elle ne juge pas, elle n'a pas à décider si celui qui est l'objet de la demande est un innocent; la séparation des pouvoirs trouve ici, comme partout, son application.

Ce n'est pas un coupable que la magistrature réclame; elle demande que l'action des lois ne soit pas suspendue. (Très bien! Très bien!)

Les faits sont connus de la Chambre. Un député se trouve au milieu d'un groupe de grévistes, et la gendarmerie invite ce groupe à se disperser.

Ce député prononce des paroles qui sont diversement rapportées par les témoins et par l'intéressé. Ce n'est pas à la Chambre de décider si le propos a été tenu ou non.

moins, cependant qu'il y ait des inconvénients majeurs que je ne prévois pas. En ce cas, je n'aurais rien à dire, qu'à me rendre utile près de vous autant que je le pourrais.

La jeune fille et son frère étaient venus me prendre chacun une main et me regardaient avec des yeux humides de reconnaissance.

— Ainsi, c'est convenu, n'est-ce pas? Alors en route!... J'y songe: il faut vous laisser le temps de vous retourner. Mais vous avez consenti et votre promesse me suffit.

— Monsieur Beson, objecta Henri, nous sommes ou ne peut plus touchés de votre généreuse proposition, mais nous craignons de vous causer un gêne constant et un tracis...

— Ta, ta, ta, qu'est-ce que vous me contez-là? répartit-je.

— Puis, vous nous connaissez à peine, et nous nous ferions scrupule...

— Comment! je vous connais à peine? Vous nous avez sauvé la vie, à Jeanne et à moi; vous dites vous-même que j'ai conservé celle de votre sœur, et vous trouvez que la connaissance n'est pas suffisamment faite?... C'est trop fort, par exemple! Voyons, trêve de réticences, je n'en veux plus entendre ou je me fâche... ah mais!... Pour commencer, si vous voulez bien me combler d'aise, nous dînons tous ensemble ce soir. Rendez-vous à cinq heures et demie au Panier-Française, et ne manquons pas surtout, sans cela, gare à ma grande colère! Jeanne et moi nous vous attendrons dans le jardin du Palais-Royal en face du canon.»

Et après avoir chaleureusement embrassé ceux que je considérais désormais comme mes enfants,

Ce sera le rôle de la justice d'apprécier les faits. Ce que nous savons, c'est que, au cours de cette grève, pour le même incident et le même jour, cinq ouvriers ont été arrêtés et condamnés pour des faits similaires; ce que nous savons, c'est qu'à l'heure présente l'honorable M. Toussein serait poursuivi s'il n'était pas député.

M. Alphonse Humbert. — Cela n'est pas sûr.

M. le président du conseil. — Ce que nous demandons, c'est qu'au point de vue politique comme au point de vue social, on ne puisse pas faire ce rapprochement que la sévérité de la justice s'est exercée contre cinq ouvriers et que l'indulgence de la Chambre s'exercerait en faveur d'un mandataire du suffrage universel. (Applaudissements. — Interruptions à l'extrême gauche.)

Ce n'est pas une affaire juridique qui se plaide ici devant une cour, c'est une question politique qu'à trancher une assemblée politique. Quand j'ai dit tout à l'heure que l'honorable M. Toussein serait poursuivi s'il n'était pas député, on m'a interrompu par ces mots: «Cela n'est pas sûr.»

Cette interruption est la preuve que c'est une accusation politique qu'on fait peser sur le cabinet; on l'accuse de se montrer plus rigoureux dans le cas actuel, parce qu'il s'agit d'un député.

Dans un pays comme le nôtre, où l'opinion et la presse sont libres, l'exercice même d'un droit est soumis au jugement de l'opinion publique or l'opinion publique est sévère pour ceux qui, au lieu de discuter ici leurs idées, d'y servir les intérêts de leurs commettants, se mettent en route pour tous les points du territoire où un conflit peut naître entre patrons et ouvriers. (Applaudissements.)

Ils viennent sans être appelés, sans mandat, s'imposant à titre de conseillers, souvent sans connaître les causes du conflit et sans pouvoir mesurer ce que sont les salaires, ce que sont les bénéfices. (Très bien! très bien! au centre. — Interruptions.)

Et quand ils ont donné des conseils, qui généralement ne sont pas des conseils d'apaisement, quand ils ont entretenu la grève; échauffés les esprits, il arrive que parmi ces ouvriers qui souffrent, qui ne touchent pas de salaires, il en est qui sont arrêtés, emprisonnés.

Pendant ce temps, le véritable coupable revient ici, plaide les circonstances atténuantes (Interruptions à l'extrême gauche. — Très bien, très bien au centre), et vient demander, sans doute au nom de l'égalité devant la loi, qu'on suspende pour lui l'action de la justice, et sans doute au nom de la solidarité sociale, qu'on ne lui fasse pas subir le sort des ouvriers emprisonnés. (Très bien!)

je m'en retournai enfin, l'e-prit rayonnant et nageant en pleine félicité.

Jeanne était encore trop jeune pour comprendre ce que c'était que l'argent; mais où son petit cœur eut aussi sa grande part de joie, c'est quand je lui appris que dans quelques heures elle allait revoir son «jeune homme de bureau» comme elle l'appelait.

Elle en fut même si contente qu'elle n'eut cesse que nous partions, ce que nous ne tardâmes pas à faire.

Il était trois heures environ; nous avions donc du temps devant nous. J'en profitai pour nous habiller de pied en cap dans un de ces magasins de nouveautés où l'on vend de tout, et d'où nous sortîmes méconnaissables, tellement nous étions pimpants et pomponnés.

A cinq heures nous entrions dans le Palais-Royal.

Le temps, qui toute la matinée avait été brumeux et sombre, s'était levé dans l'après-midi. Un beau soleil égayait le jardin de ses clairs rayons, stimulant les ébats de la gent enfantine qui s'en donnait à cœur joie, heureuse enfin d'avoir pu sortir après un séquestre de plusieurs jours causé par l'inclémence de l'atmosphère.

Nous nous promenions, tout en nous dirigeant vers l'endroit de notre rendez-vous, lorsque soudain Jeanne se mit à courir devant moi avec une grande rapidité et alla se jeter dans les jambes d'Henri qui, accompagné de sa sœur, venait à notre rencontre.

— Grand-père!... grand-père! criait la bambine, voilà le jeune homme de bureau, le voilà! viens donc vite!

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 33

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

II

— C'est bien, assez!... fis-je en lui coupant la parole. Vous êtes aussi vile que méchante; j'ai obtenu de vous ce que je désirais, suffit. Je ne tiens pas à mettre mon doigt entre l'arbre et l'écorce. «Maintenant, puis-je vous attendre de l'argent, M. de Marville va vous en donner; je lui en apportais précisément.»

M'adressant alors à Henri :

— Mon jeune ami, voici cent francs que je suis chargé de vous remettre.

Ils vous arrivent par la même voie qui a servi ce matin à m'en faire parvenir.

Il y eut un silence.

— Vous n'avez pas le droit de refuser, insinuai-je d'un ton ferme, en lui désignant sa sœur.

Il comprit et me dit simplement :

— Merci!

Puis tendant quatre louis à la concierge :

— Voici, votre argent, madame, laissez-nous.

— Comment! il n'y a pas un petit pourboire

Le pays est las de ces pratiques, (Applaudissements), toutes les classes sociales en souffrent et s'en plaignent, et bien des ouvriers, s'ils pouvaient avoir leur complète liberté de parole, seraient les premiers à dire qu'ils n'ont pas à se louer de certains conseillers et qu'ils se considèrent comme leurs victimes. (Applaudissements.)

Voici un député de la Seine qui part pour la Loire-Inférieure... qui intervient dans un de ces conflits dont je parlais, qui ne fait rien pour l'apaiser, qui profère des paroles sur lesquelles la justice aura à se prononcer, et qui, tandis que cinq ouvriers, contre lesquels on a relevé des faits semblables sont arrêtés et condamnés, revient ici.

En admettant même qu'il y ait une incertitude sur le fait reproché à M. Toussaint, je demande à la Chambre si, après ce qui s'est passé depuis deux ans, elle assumera la responsabilité de dire que ce député mérite une faveur spéciale et qu'elle le couvre. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Si la Chambre entre dans cette voie, j'affirme qu'elle sera en contradiction avec l'opinion publique.

Cet incident n'est à l'heure présente qu'un fait isolé dans la lutte engagée par le parti socialiste contre le parti républicain. (Très bien à gauche.)

Le pays ne s'y trompera pas. Dans l'autorisation de poursuites, il verra la volonté de la Chambre de rendre la loi égale pour tous, tandis qu'au contraire, dans l'adoption des conclusions de la commission et de la thèse de M. Millerand, il verrait comme un encouragement, une incitation à recommencer les faits que j'ai signalés. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Dans ce dernier cas, on aura éterné les pouvoirs publics, affaibli l'autorité de ceux qui ont charge de veiller au maintien de l'ordre et prévenu la magistrature que, s'il y a des gens qu'elle peut atteindre, il y en a contre lesquels elle ne doit pas se risquer à agir.

Mais bien sourd et bien aveugle serait celui qui, depuis quelques jours, n'aurait rien entendu, rien vu ! Peut-être sur quelques-uns de ces bancs se réservait-on de dire demain sa pensée ; M. Millerand, lui, a dit la sienne, et je l'en remercie.

« Quand les faits incriminés sont liés, a-t-il dit, à une action politique, la Chambre doit y regarder à deux fois avant d'autoriser les poursuites, car il s'agit, le plus souvent alors de l'indépendance du pouvoir législatif contre les tentatives intéressées du pouvoir exécutif. »

C'est donc, messieurs, non pas moi, mais M. Millerand qui le dit, c'est un acte politique qu'il s'agit de juger.

Refuser les poursuites c'est dire que le pouvoir a voulu se servir du cours normal des lois comme d'un simple prétexte pour faire contre vos prérogatives une tentative intéressée. (Très bien !)

C'est dans ces termes que M. Millerand a posé la question. Eh bien ! je demande qu'elle idée ses amis et lui se feraient de notre propre dignité si, dans ces conditions, nous nous résignons à accepter les conclusions de la commission. (Applaudissements au centre.)

On vous dira que c'est une question de discipline intérieure dans laquelle le gouvernement a tort d'intervenir ; on vous dira que nous faisons violence à vos consciences.

Ai-je besoin d'affirmer à nouveau que l'exercice du pouvoir n'est possible dans la République que par un accord intime, profond et permanent de

la majorité du gouvernement. (Très bien !)

Ai-je besoin d'affirmer davantage que ce serait pour nous la plus grave des inconvenances et des fautes que de porter atteinte aux prérogatives du Parlement. Vouloir l'affaiblir, ne serait-ce pas manquer à la République et à la patrie ? (Très bien !)

J'espère ne pas faire appel en vain à votre raison et à votre patriotisme. (Murmures à l'extrême-gauche.)

Vous penserez que c'est agir dans l'intérêt de la République et de la France que de ne pas faire à ceux qui parlent en son nom la situation humiliante et précaire d'un gouvernement qu'on tolère. (Très bien !)

Nous mesurons chaque jour les difficultés de notre tâche, nous en sentons tout le poids, et nous avons pour premier devoir d'affirmer ici tout haut ce que nous croyons profitable aux intérêts de la France et de la République.

Vous direz si nous devons continuer à mettre l'autorité du gouvernement au service des réformes que nous voulons poursuivre avec vous, ou si nous devons transmettre cette autorité à d'autres qui s'en serviront sans doute mieux que nous.

Là est pour nous le devoir, là est pour nous l'honneur ! Je sais trop bien, si les poursuites sont refusées, ce qu'on dira demain dans une fraction du camp vainqueur, et je vous renvoie à ce que vous pourrez lire demain au sujet d'une réunion tenue aujourd'hui même à Trignac : on y a annoncé que la France entière avait les yeux tournés du côté des grévistes, que la Chambre allait leur donner un éclatant encouragement, et que jeudi matin, M. Toussaint, qui a annoncé son retour, pourrait y rentrer en triomphateur. (Applaudissements.)

Nous gouvernons depuis cinq mois avec le concours d'une majorité à laquelle nous ne pouvons mieux témoigner notre respect qu'en restant fidèles à la politique qu'elle a toujours suivie, et que nous servons avec fermeté, avec passion. (Très bien !)

Refuser les poursuites, c'est approuver ceux qui vont en province entretenir l'agitation. (Très bien !)

C'est, en présence de condamnations prononcées pour des faits similaires, attenter au principe de l'égalité devant la loi. (Très bien !)

Repousser les poursuites, quand une question politique se substitue à la question judiciaire, quand le parti socialiste se dresse en face du parti républicain, c'est condamner en termes formels la politique que nous avons suivie. (Bruit à l'extrême gauche.)

La vérité, c'est que, de quelque façon qu'on l'enveloppe ou qu'on le masque, c'est un débat politique que se poursuit devant vous.

Il y a ici deux politiques en présence, entre lesquelles la Chambre a à choisir.

Quant à nous, nous sommes résolus à tout faire, à tout sacrifier, pour défendre l'une et combattre l'autre ! (Applaudissements.)

Si votre confiance nous reste, ce sera servir votre politique que d'aborder enfin les discussions fécondes et d'attester par des faits, par des réformes accomplies, notre dévouement commun à la démocratie française. (Applaudissements répétés.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 Mai 1894

M. Marcel Habert se défend de vouloir rappeler cette triste aventure du Panama. Il reconnaît que l'opinion publique semble se désintéresser de cette question, mais que cela tient à ce que l'opinion publique n'a plus confiance dans la justice.

L'orateur ajoute qu'il ne parlera donc pas des faits passés, mais qu'il demandera au ministre de la justice ce qu'il entend faire demain, s'il croit que la prescription couvre les actes de Cornélius Herz, s'il pense que grâce à la transaction intervenue entre le liquidateur de la compagnie de Panama, la famille de Reinach et Cornélius Herz, celui-ci n'a plus aucun compte à rendre à la justice.

M. Antonin Dubost, ministre de la justice, répond qu'il n'a que de très courtes déclarations à adresser à la Chambre, et qu'elles donneront satisfaction à M. Marcel Habert.

L'orateur rappelle qu'à la suite des faits auxquels a été mêlé M. Cornélius Herz, une transaction est intervenue qui a été homologuée par le tribunal de la Seine. Cette transaction ne saurait effacer à aucun degré les faits délictueux et criminels reprochés à Cornélius Herz. Ces faits, la justice en est saisie et en reste saisie, et son action suivra son cours. La justice ne laissera pas la prescription couvrir ses actes.

Le gouvernement persiste dans sa demande d'extradition.

M. Chapuis dépose l'ordre du jour suivant :

La Chambre prenant acte des déclarations du gouvernement et résolue à exiger contre Cornélius Herz la stricte et immédiate application de la loi, passe à l'ordre du jour.

M. Casimir-Périer, président du conseil, déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Chapuis.

L'ordre du jour de M. Chapuis est adopté par 528 voix contre 5.

SÉNAT

On discute une interpellation sur l'armée coloniale, qui se clot aussi par l'ordre du jour pur et simple.

INFORMATIONS

Tirage des obligations de la ville de Paris de 1876

Hier a eu lieu le tirage des obligations de la ville de Paris, emprunt de 1876 :
Le numéro 109.096 gagne 100,000 francs.
Le numéro 246.560 gagne 10,000 francs.
Le numéro 180.394 gagne 5,000 francs.
Les dix numéros suivants : 19.326, 20.492, 26.559, 70.313, 109.589, 139.942, 16.676, 164.800, 202.369 et 230.413, gagnent 1,000 francs.

Au Tonkin

M. Boulanger, ministre des colonies, a reçu des renseignements complémentaires sur les conditions dans lesquelles a eu lieu la délivrance de MM. Boyer, Frit et Roty, retenus captifs par les pirates.

Leur mise en liberté est le résultat de l'active intervention de M. Destenay, chancelier de résidence, envoyé au poste administratif de Cho-Chu, et qui a su prendre une grande influence sur Luong-Tam-Ky.

700 Chinois dont 500 armés de fusils, ont fait leur soumission entre les mains de notre agent.

Cette soumission a pour conséquence d'assurer la pacification de la région du Sud-Ouest de la province de Langsan.

Le général Ferron

Les obsèques du général Ferron ont été célébrées, ce matin, en l'église Sainte-Clotilde, avec une grande solennité.

Le général Borius représentait M. Carnot.

Tous les ministres étaient présents ; plusieurs commandants de corps d'armée et de nombreux sénateurs et députés assistaient à la cérémonie.

Les honneurs militaires ont été rendus par les troupes de la garnison de Paris et plusieurs détachements de la garnison de Versailles.

Explosion d'une bombe

Paris, 12 mai, matin.

Une bombe placée dans l'encoignure d'un hôtel situé 44, avenue Kléber, a fait explosion à 11 heures 1/2, avec un bruit formidable, qui a été entendu au centre de Paris.

L'explosion a défoncé la porte cochère d'entrée. Elle a, en outre, cassé de nombreuses vitres. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

On se croit en présence d'un attentat à la dynamite. Jusqu'à présent l'auteur en est inconnu.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi.

Ponts et Chaussées

M. Coutrix, Emile, ancien élève diplômé de l'Ecole nationale d'arts et métiers d'Aix, est nommé stagiaire des Ponts et Chaussées. Il sera attaché en cette qualité au service ordinaire du département du Lot, emploi précédemment créé.

Enregistrement des domaines et du timbre

M. Torressi, receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Annot (Basses-Alpes), remplace à Luzech M. Lachaise, nommé à Pougues (Nièvre).

Perceptions

M. Louis Henras, percepteur de Lauzès, est nommé percepteur-receveur municipal des huit communes composant la réunion de Maxou, en remplacement de M. Valette, décédé.

M. Pierre-Marie-Auguste Bru, percepteur en disponibilité, est nommé percepteur-receveur municipal des huit communes composant la réunion de Lauzès.

Enseignement primaire

Par arrêté de M. le préfet de la Seine, M. Bos, instituteur adjoint à Cahors, rue du Lycée, est nommé, à partir du 16 mai courant, instituteur adjoint à Romainville (Seine).

Grand Concert de Gala

Le Conseil d'administration de l'Orphéon de Cahors, réuni mercredi soir à l'Hôtel de Ville, a décidé l'organisation d'un grand concert de gala au profit de la caisse de l'Orphéon.

Ce concert donné au Théâtre le jeudi 14 juin, avec le concours de plusieurs artistes du Capito-

Nous nous joignons bientôt, Jeanne toujours pendue aux basques d'Henri.

— C'est lui ! grand-père, continuait-elle rouge de plaisir, c'est lui, je le reconnais.

— Attends donc, observai-je à Jeannette, je le sais bien que c'est lui, mais quitte-le un peu, tu vas lui déchirer son habit.

La petite mâtinée, loin de m'obéir serra davantage dans ses mains le pan qu'elle tenait en disant :

— Non, non, je ne le quitterai pas !... Je veux d'abord qu'il m'embrasse, et tout de suite, na !...

Henri avait déjà enlevé l'enfant et fait sonner sur ses joues rebondies de bons gros baisers qui claquaient comme une pétarade et qu'elle lui rendait avec usure.

Puis ce fut le tour d'Alice qui ne voulait pas demeurer en compte avec son frère et paya largement à Jeanne sa part de care-ses.

— Oh ! la jolie petite fille ! est-elle donc mignonne ! exclamait-elle en recommençant à l'embrasser de nouveau. Veux-tu être mon amie, Jeanne ?

— Oui, oui, je veux bien ; vous aussi, vous serez la mienne.

— Naturellement, mais à une condition : c'est que tu me diras tu comme je te le dis, moi.

— Je veux bien encore ; alors ça fait maintenant que je suis ton amie et que tu es la mienne ?...

— Oui, certes.

— Mais nous jouerons ensemble, n'est-ce pas !

— Tant qu'il te plaira, ma chérie.

— Et puis je serais aussi l'amie de monsieur. Hein ! n'est-ce pas ? ajouta-t-elle en s'adressant à Henri. Tu sais, je te tu oierai toi aussi, à présent que je te connais. Comme ça nous serons mieux ensemble. Tu veux, dis.

— Ooi, ma bonne petite, je serai ton grand ami, et je t'aimerais de tout mon cœur ; il faudra cependant que tu m'aimes aussi un peu, toi ?

— Oh ! moi ! je t'aime déjà depuis ce matin, car sans toi, grand-papa...

— Voyons, mes enfants, l'interrompis-je pour qu'elle ne rappelât pas encore une fois la scène de la matinée, souvenir qui aurait pu blesser Henri dans sa modestie, allons dîner !... Le grand air nous a, je suppose, donné de l'appétit à tous, et il ne faut pas faire attendre notre estomac.

Peu après nous entrions au Panier-Fleuri, où nous nous installions dans un cabinet particulier afin d'être plus à l'aise pour causer.

Au dessert, nous entamâmes le chapitre des confidences.

Moi, je racontai de ta vie et de la mienne ce qui pouvait intéresser, en évitant toutefois de parler de tes ennuis conjugués. Par respect pour Jeanne même, je dus faire quelque peu l'éloge de sa mère.

De son côté, Henri m'apprit qu'ils étaient d'une ancienne famille noble et possédaient encore, il y avait deux ans environ, une petite fortune de cent cinquante mille francs, mais qu'à la suite d'une catastrophe financière, ils avaient été entièrement ruinés du jour au lendemain.

A cette époque, il sortait du collège, et venait

d'atteindre ses dix-huit ans ; sa sœur en comptait seize à peine.

Leur mère, avec laquelle ils vivaient, était morte de chagrin de les voir tous les deux livrés à la misère ; ils étaient donc restés seuls sur terre, sans aide, sans appui, dans une pénurie complète.

Depuis lors ils végétaient, subsistant sur ce qu'il gagnait en faisant des écritures, ou en donnant des leçons de français. Mais tout cela lui rapportait si peu qu'ils étaient constamment dans la gêne.

Sa sœur avait bien essayé, de son côté, de se mettre à la couture, mais on l'avait si mal payée qu'il avait préféré qu'elle ne travaillât point ; d'autant plus que sa santé délicate ne s'accommodait guère de la trop grande assiduité qu'elle devait apporter à son labeur. Plusieurs fois, en effet, elle avait dû passer des nuits entières courbée sur son ouvrage, se brûlant la vue et se déformant la taille, et pour gagner quoi ? vingt ou vingt-cinq sous au maximum.

Et le pauvre garçon se désolait de ne pouvoir obtenir un emploi suffisamment lucratif qui le mit à l'abri du besoin et surtout leur épargnât des scènes semblables à celles dont j'avais été témoin rue Amyot.

— Eh bien ! nous tâcherons de vous découvrir une place convenable, monsieur Henri, lui dis-je quand il eut fini, ne vous désollez donc plus. Quant à Mlle votre sœur, elle en a déjà une, je crois vous l'avoir dit : elle sera l'institutrice de Jeanne.

A cette nouvelle, la petite battit des mains et se livra à une joie si bruyante et si expansive que

je dus la modérer tant soit peu, afin d'éviter que l'on ne nous prit pour des gens en goguette.

— Mais, demandai-je, vous n'avez pas pu rattrapper quelque chose dans votre débâcle ? Vous avez donc été absolument décaqués, comme ça, tout d'un coup.

— Absolument tout d'un coup ; il a même fallu nous défaire de notre mobilier et de la plupart de nos effets d'habillement pour subvenir aux frais d'inhumation de notre vénérée mère et acheter une petite concession.

— C'était dur, mes pauvres enfants ! Votre fortune était sans doute en valeurs qui brusquement sont tombées à plat. Hein ! c'est cela, je parierais ?

— Ah ! non, ce n'est pas cela ! murmura Henri, dont les traits se contractèrent soudain.

Puis d'une voix sifflante :

— Nous avons été dépouillés, volés, comme dans un bois par un coquin qui, abusant de la crédulité de notre mère, s'est introduit chez nous et a capté sa confiance à tel point que...

Mais il s'arrêta net en apercevant sa sœur qui, toute pâle, et les yeux mi-fermés, semblait près de s'évanouir.

— Alice, ma chère Alice, qu'as-tu donc ? dit-il en soutenant la jeune fille. Ah ! maladroite, je me suis encore laissé entraîner par ce souvenir !... mais ça ne m'arrivera plus, je te le promets. Al- lons, reviens à toi, petite sœur.

(A suivre)

le et des Variétés de Toulouse, promet d'être très brillant.

Nous publierons le programme dès qu'il aura été définitivement arrêté.

Les vacances de la Pentecôte

Par décision du recteur de l'Académie, les vacances de la Pentecôte commenceront, pour les lycées de garçons et de filles, le samedi 12 mai, après la classe du soir; elles finiront le 16, au soir, pour les garçons; le 17, au soir, pour les jeunes filles.

Le général Gras

Nous recevons la communication suivante: Vous avez, dans votre numéro du 5 courant, annoncé la promotion du général Gras au grade de général de division.

Permettez-moi de vous signaler quelques lacunes dans votre excellent article. D'abord, M. Gras est originaire de Sérignac, canton de Pay-l'Évêque et non du Tarn-et-Garonne. En second lieu il est bon d'ajouter que le général Gras a fait ses études au lycée de Cahors, ce qui ne peut pas nuire à la réputation de notre vieil établissement universitaire, qui attend toujours sa restauration.

Assises du Lot

Voici le rôle des affaires qui viendront à la session de mai:

- Lundi 21 mai, Ternel, coups et blessures suivis de mort;
- Mardi 22, Labarthe, tentative d'empoisonnement;
- Mercredi 23, Cros, vol qualifié;
- Judi 24, Besse-Coudert, vols qualifiés.

Exposition de Cahors

Liste des exposants (suite)

BEAUX-ARTS

- Musin, Auguste-Henri, de Bruxelles. — *Entrée du Canal de Terneuse en Hollande.*
- Cantin, Victor, de Marseille. — *Ruines de Notre-Dame des Anges*, environs de Marseille.
- Mora, Marie-Louise, de Gaillac. — *Nature morte.*
- Fénoillet, François, de Toulouse. — *Le liseur* (peinture à l'huile).
- Borde Jules, d'Agen. — *Deux guerriers romains.*
- Démé, Emile, de Tarbes. — *Retour de pêche; Le soir au bord de l'Echez*, environs de Tarbes.
- Balli, Théodore, de Marseille. — *Paysage.*
- Malfilâtre, Lucy, de Paris. — *Lever de lune.*
- Lafon, Jean-Elie, de Cahors. — *2 natures mortes.*
- Cohadou, Pierre, de Limoges. — *Panneau décoratif.*
- Cohadou, Jeanne, de Limoges. — *Carte en relief de la France.*
- Cohadou, Louis, de Limoges. — *Vierge, Enfant Jésus et St-Jean* (d'après Bougureau).
- Gaussens, Marie-Charlotte, de Bordeaux. — *Les bords de la Marne de St-Maurice près Paris.*
- Furet-Vincent, Barthélemy-Raoult, de Mirambeau. — *Dans mon jardin* (étude de fleurs peinte à l'huile).
- Danvers, Léon-Philibert, de Paris. — *Chez Madame la comtesse de M.* (pastel intérieur); *Pêcheur normand* (peinture); *Candeur* (dessin).
- De Chambord, Fernand, de Cette. — *Indécision* (peinture).
- Mme Mouton de Guérin, Jeanne, de Marseille. — *Une douzaine d'huîtres* (pastel).

INDUSTRIE

- Adrien Lalo, de Figeac. — Une plaque d'en-seigne en marbre.
- Deix, d'Agen. — Biscuits et liquides.
- Cazassus, Albéric, d'Agen. — Instruments de musique.
- Laplace, François, de Magnague. — Boissons gazeuses.
- Delpéch, de Cahors. — Liqueurs diverses; Crème de noix Delpéch.
- Ayot, Guillaumette, épouse Andissac, du Montat. — Tresse de paille.
- Dournes, Henri, d'Orniac. — Une ruche en paille.
- Bugès, Pierre, de Cahors. — Maniques de Tabac.
- Brounal, dit Polidor, de Labastide-Murat. — Coutellerie.
- Alazard, Louis, de Cahors. — Chapellerie.
- Valdigué, Jules, de Cahors. — Photographies.
- Henri Cayla, de Cahors. — Vin rouge, récolte 1893.
- Léon Nicolas, d'Agen. — Pompes et robinetterie.
- Espiet, Jean, de Calignac. — Machines à griffer la vigne.
- Salesse, Pierre, d'Alvignac. — Charrue.
- Seon, François, de Cahors. — Un écheveau de fil.
- Lacarelle, de Cahors. — Tableau d'appareils dentaires.
- Mignaud, Claude, de Cahors. — Conserves diverses, vins et liqueurs.
- Ségonzac, Edouard, directeur des frères de Rodez. — Travaux d'ajustage.
- Fournié, Marc, de Fumel. — Cordes, charrues, appareils de gymnase.
- Moles, Guillaume et Maradènes. — Ferrure de lit, valet de menuisier.
- Miermont, de Blaye. — Bouchons de toute nature.

Concours régional

Nous donnons, ci-après, les renseignements officiels suivants, au sujet du concours régional agricole:

- Espèce bovine environ 600 déclarations.
- Espèce ovine environ 215 id.
- Espèce porcine environ 110 id.
- Volailles environ 249 id.
- Machines environ 1160 id.

Les espèces bovine, porcine, volailles et grosses machines seront placées sur la place Thiers. L'espèce ovine sur la place des Mobiles.

Les petits instruments et ceux que l'on ne pourrait pas loger sur la place Thiers, seront mis sur la petite place du palais de justice.

Quant aux produits agricoles, on fixera ultérieurement l'emplacement où ils seront exposés.

Comme on le voit par cette simple nomenclature, le Concours régional de Cahors aura une importance extraordinaire.

M. de Lapparent, commissaire général du Concours agricole, est à Cahors depuis quelques jours et dirige l'installation de tout le matériel.

Concours de sapeurs-pompiers

Les Compagnies de Sapeurs-Pompiers qui ont déjà répondu à l'invitation de la ville de Cahors enverront les détachements suivants:

Division d'Excellence		
Aurillac (Cantal).....	1 officier et 16 sapeurs.	
Longpont (Seine-et-Oise)	2 — 18 —	
1 ^{re} Division		
Saintes (Charente-Infér.)	2 — 23 —	
2 ^e Division		
Montauban (Tarn-et-Gar.)	2 — 12 —	
3 ^e Division		
Perpignan (Pyr.-Orient.)	1 — 15 —	
4 ^e Division		
Périgueux (Dordogne)...	1 — 16 —	
Agen (Lot-et-Garonne)...	2 — 28 —	
Bergerac (Dordogne)....	1 — 9 —	
Brive (Corrèze).....	1 — 8 —	
Caussade (Tarn-et-Gar.)	1 — 10 —	
Fumel (Lot-et-Garonne)...	1 — 19 —	
St-Flour (Cantal).....	1 — 16 —	
Mézin (Lot-et-Garonne)...	1 — 9 —	
	17	199

Le Concours des Sapeurs-Pompiers aura lieu sur la Place Cavaignac, que l'on dispose à cet effet.

Les manœuvres seront exécutées sur un bâtiment volant, gracieusement mis à la disposition de la ville de Cahors par la ville d'Aurillac.

Nous lisons dans le *Bulletin de l'union des sapeurs-pompiers*:

En organisant un concours de sapeurs-pompiers, le 17 juin 1894, à l'occasion de son exposition régionale, la ville de Cahors croyait avoir à lutter contre l'indifférence qui, dans le Midi, accueille généralement les tentatives de ce genre.

Mais il n'en a rien été; 14 compagnies ont déjà répondu à l'invitation qui leur avait été faite, et ce nombre s'augmentera encore.

Au fur et à mesure que les adhésions lui parviennent, la commission pourvoit au logement et à la nourriture des détachements qui lui sont annoncés, afin que les sapeurs-pompiers qui iront se mesurer, pour la première fois, dans l'ancienne capitale du Quercy, emportent de leur séjour un souvenir agréable.

Nous augurons bien de cette première épreuve dans le Midi; nous espérons qu'elle portera ses fruits.

Veloce-Sport

Le Veloce-Sport Cadurcien d'accord avec M. le Commissaire général de l'Exposition, vient de décider que le 24 juin aurait lieu à Cahors, sur la piste des allées Fénélon, un grand concours vélocipédique.

Nous donnerons prochainement le programme détaillé de ce grand tournoi auquel seront conviées les premières pédales de France.

Une somme de cinq cent vingt francs est affectée par M. Pautard aux prix à délivrer aux lauréats.

Dans la soirée du 24, grande fête de nuit à l'occasion de la distribution des récompenses.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience du 10 mai, le tribunal correctionnel a condamné à 6 fr. d'amende, pour détentation dans son magasin d'une balance fausse, le nommé L. C..., âgé de 30 ans, boucher à Cahors.

— C. F..., âgé de 40 ans, boucher à Cahors a été condamné à 16 fr. d'amende pour le même délit.

Foire de Saint-Céré

400 sacs de blé, vendus de 13 à 14 fr. le sac; 50 sacs de seigle, à 10 et 10 fr. 50; 100 sacs de sarrasin, 10 et 10 fr. 50; 250 sacs avoine, vendus à 7 et 8 fr.; 300 sacs de pommes de terre, à 3 et 3 fr. 25. (Le sac contient 80 litres de grain). Les veaux se sont vendus au prix de 1 fr. le kilog., poids viv.

Concots

Dimanche prochain 13 mai, à 2 heures du soir, le professeur d'agriculture fera une conférence publique et gratuite à la mairie de Concots. Sujet: Pâturages permanents des Causses, culture de la truffe.

Montcuq

Le jour de la foire de Montcuq, la gendarmerie a pris deux hommes et une femme en flagrant délit de contrebande d'allumettes.

Ils ont été conduits au procureur de la République.

Un individu se disant ouvrier en grève, est passé dans notre contrée, exploitant les pauvres gens. Il a demandé des vieux clous à un forgeron qui, craignant d'avoir affaire à un dynamiteur, n'a pas voulu lui en procurer.

La gendarmerie, avisée, n'a pu le retrouver.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 10 et 12 Mai 1894

de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)

- Le Major (pas redoublé) Gartner.
- Ouverture fantastique Govaert.
- Sur la Plage (Valse) Waldteufel.
- Faust (grande fantaisie) Gounod.
- Printania (Mazurka) Wetge.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 12 mai 1894

Mariages

Fourès Jean, menuisier, et Conduché Marie.

Décès

- Fontanel Louise, 13 ans, Place des Petites-Bougeries.
- Mouly Jean, 74 ans, cultivateur, à Toulousque.
- Lafaurie Louis, terrassier, 76 ans (Hospice.)
- Planavergne Antoine, jardinier, 75 ans, rue du Lycée, 4.
- De Roussy Louise, 20 ans célibataire, Bd Gambetta, 14.
- Cassanil Joseph, 13 ans, rue Lastié, 35.
- Peyraut Jeanne, 34 ans, célibataire, Cours de la Chartreuse.
- Soulayrès Jean, négociant, 62 ans, Place du Marché.
- Colin Nicolas, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, 72 ans, rue de la Mairie, 5.
- Guiral François, 86 ans, célibataire, au Payrat.

FAITS DIVERS

Un drame en wagon

Une mère de famille avait amené sa fillette, âgée de 5 ans, à Toulouse, pour la présenter à un oculiste. Au retour, l'enfant jouait dans le compartiment, lorsque, à la hauteur de la forêt de Montech, la portière a cédé et l'enfant est tombée dans le vide, et la robe s'étant accrochée au marche-pied, a été traînée pendant quelques instants.

Le vêtement ayant cédé, la fillette a roulé sur le talus, et contre la haie.

La pauvre mère, affolée, voulait se précipiter sur la voie, on l'en empêcha; malheureusement, le signal d'alarme ne fonctionnait pas.

À l'arrivée, à Montauban, l'accident a été signalé et des hommes d'équipe partirent à la recherche de l'enfant, qui fut retrouvée en assez mauvais état, chez la garde-barrière.

Suicide dramatique

Un émuant suicide a mis dimanche matin en émoi toute la population agenaïse.

Vers dix heures et demie, le capitaine Tardieu, âgé de soixante-dix ans environ, entré dans le magasin de M. Delpéch, armurier, rue de la Garonne, et lui demandait deux revolvers d'ordonnance chargés.

Quand M. Delpéch eut chargé le premier des deux revolvers, il le remit au capitaine et déjà il s'appretait à recharger l'autre arme, quand le vieillard lui dit: « Je vais vous faire voir comment on tue! » En prononçant ces mots, le capitaine Tardieu, introduisit le canon du revolver dans sa bouche et appuyait sur la détente

sans que M. Delpéch ait eu le temps de l'en empêcher; la balle a pénétré dans le crâne, où d'ailleurs elle s'est logée.

La mort a été instantanée.

Ce dramatique suicide cause dans la société agenaïse, où le capitaine Tardieu avait beaucoup d'amis, une très vive émotion; son cadavre a été ransporté à la mairie en attendant que les amis, de la famille aient eu le temps de la prévenir.

Chute de cheval... de bois

À l'occasion de la fête locale du quartier, un manège de chevaux de bois s'est installé, depuis plusieurs jours, sur le quai des Marronniers, à Auch.

Dimanche soir, vers cinq heures, la femme Mariano, ménagère, âgée de 35 ans, voulut monter sur les chevaux de bois. Au bout de deux ou trois tours, elle fut prise d'étourdissements et, lâchant la tringle de fer, tomba comme une masse sur le sol, tandis que le manège continuait à tourner, traînant la malheureuse.

Aux cris poussés par la victime et par les personnes voisines, le manège s'arrêta enfin. On se précipita au secours de la femme Mariano qui s'était évanouie. Elle avait le ventre ouvert.

Le brigadier de police Barrère la fit immédiatement transporter à l'hospice, sur une chaise.

M. le docteur Serres a prodigué ses soins à la malheureuse et lui a cousu sa large blessure; néanmoins, son état est désespéré.

Nous ne sommes étonnés que d'une chose, c'est que des accidents de ce genre n'arrivent pas plus souvent.

Le trèfle à quatre feuilles porte décidément bonheur. Le Tapioca Rils l'a adopté comme marque de fabrique, et tout le monde en veut maintenant.

LA PHTISIE

est la résultante des germes qui se développent dans les poumons.

l'Émulsion Scott

ce véritable lait d'huile de foie de morue détruit ces germes et guérit la maladie.

Les médecins du monde entier la recommandent.

J. DELOUCHE, Ph^{en}, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

Le nombre de personnes atteintes de maladies de l'estomac, dyspepsie, dilatation, acidité, flatulence, est incalculable. Après avoir essayé tous les traitements, elles ne savent plus à quel saint se vouer, lorsqu'il eût été si simple de se soigner dès le début et de favoriser la sortie hors du tube digestif de toutes les matières qui l'encombrent et qui sont produites par de mauvaises digestions.

La Tisane Dussolin remplit admirablement ce but; en commençant par son emploi, on évitera d'abord une perte de temps, et on empêchera une foule de maladies qui s'aggravent sans traitement immédiat. Il n'est pas de plus sûr moyen de prévenir et de guérir les maladies de l'estomac et de l'intestin que la Tisane Dussolin.

C'est en même temps le meilleur fortifiant et rafraîchissant du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom Tisane Dussolin. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Quand le soleil de Mai nous sourit, ayons soin d'obéir à ce sage précepte qui veut qu'à chaque renouveau nous fassions une cure dépurative, et aucun remède sous ce rapport n'est plus facile, plus agréable et plus efficace que les Pilules Suisses.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail Alban, 11, maison M^{me} V^o Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antigiareux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix: 4^{fr} 50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Ph^{en}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition universelle de Lyon

Billets d'aller et retour à prix réduits
A l'occasion de l'Exposition Universelle de Lyon, la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée fait délivrer, à toutes les gares et stations de son réseau jusqu'au 1^{er} octobre 1894 inclus, des billets directs, aller et retour, à prix réduits, pour Lyon.

La durée de validité de ces billets, pour le parcours total à effectuer sur les deux réseaux d'Orléans et de Lyon, est fixée comme suit :

4 jours pour un parcours de	200 kilomètres
6 — id.	201 à 300 kilom.
8 — id.	301 à 400 id.
10 — id.	401 à 500 id.
12 — id.	501 à 600 id.
14 — id.	601 et au-dessus.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit. Les billets ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route ; les voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Les dits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR à prix réduits DE CAHORS A TOULOUSE

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales de la ville de Cahors avec Toulouse, s'est mise d'accord avec la Compagnie du Midi, pour faire délivrer, à partir du 25 avril courant, des billets directs d'aller et retour de Cahors à Toulouse et réciproquement, de Toulouse à Cahors par Montauban.

La durée de validité de ces billets est de deux jours, comptés de minuit à minuit, et leur prix est fixé comme suit :

1 ^{re} classe	19 fr. 30.
2 ^e classe	13 fr. 90.
3 ^e classe	9 fr. 05.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général

d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Lez, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

M. J. MAUREL

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN

Rue du Lycée, N° 2, CAHORS

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1740^e livraison (12 mai 1894). — A travers la Toscane (Florence), par M. Eugène Muntz. — Texte et dessins inédits. — Treize dessins de Bazin, Berg, Boudier. — Chaque numéro, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1119^e livraison (12 mai 1894). — Texte : Enfant perdu, par Gustave Toudouze. — Ecole française d'Athènes, par Maurice Lebrun. — Développement des photocopies insuffisamment impressionnées, par Frédéric Dillaye. — Le serment de Paul Marcoré, par H. Meyer. — Béhanzin, par Louis Rousselet. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Le Blant. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons représentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la Mode Illustrée est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse que se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La Mode Illustrée, Journal de la Famille, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4^o, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant

mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents INNOCUITÉ PARFAITE

MALADIES du CŒUR

HYDROPIQUES, ASTHMES, CATARRHES, etc. Le SIROP de Digitale de LABELONYE employé avec succès depuis plus de 40 ans contre ces diverses Affections.

ANÉMIE, CHLOROSE, FAIBLESSE, etc. Le plus Efficace des Ferrugineux

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ AU LACTATE DE FER

Approuvées par l'Académie de Médecine. A Paris : Maison LABELONYE, 99, r. d'Aboukir et toutes Pharmacies.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonic le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. F. CAMILLE BREVY, député de la Seine. A. GIRY, professeur à l'École des chartes. GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur de sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. H. MARION, professeur à la Sorbonne. E. MEYER, conservateur de l'École des beaux-arts. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. La Grande Encyclopédie va nous doter d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène Houssaye) Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant. Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAILL et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

A Vendre DE SUITE

500 mètres cubes chêne débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chêne de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chêne, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrou...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chêne.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

J. G. LISEZ!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, EZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES qui résistent aux meilleurs traitements par les Médecins célèbres. Le traitement d'arrangement n'est pas le même, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens. Echange d'ancien contre du moderne.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquées dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figureraient les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr. Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATEUR de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris. L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 x 56, tableau appartenant à S. M. le Roi d'Angleterre.